

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 3D
Date de transmission
en préfecture :

04 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules **OTTO**, Jacqueline **TASSIUS**, Frédéric **OTTO**, Ernard **BOULON**, Cindy **DARMIN**, Joël **LANCASTRE**, Albert **AIRA**, Amour **GABALI**, Juliette **FARNABE**, Gérard **RAMASSAMY**, Sonia **JEREMIE CAMALET**, Ketty **LANCIEN**, Véronique **GOMBAULD**, Nicolas **BRESLAU**, Luigi **LANCASTRE**, Audrey **BOURSEAU**, Gaston **GERAN**, Aline **TOI**, Jennifer **LINON**.

Absents excusés : Christiane **COLET-BAILLET**, Louis-Jules **DARES**, Marie-Pierre **DARLY**, Christopher **GERAN**, Yvon **TOI-OTTO**, Virginie **GUILLAUME**, Anne-Marie **CANGOU**, Pierrot **TAURUS**.

Absent : Esther **JEREMIE-AMBRAISSE**, Alexandre **CLAIRY**,

Procurations : Louis-Jules **DARES** donne procuration à Jules **OTTO**, Yvon **TOI OTTO** donne procuration à Frédéric **OTTO**, Virginie **GUILLAUME** donne procuration à Cindy **DARMIN**, Anne-Marie **CANGOU** donne procuration à Ernard **BOULON**.

Secrétaire de séance : Audrey **BOURSEAU**

Accompagnement pour un projet de mobilité à la Dominique
par le Lycée Polyvalent Raoul Georges NICOLO

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de ses collègues la demande d'accompagnement exprimée par le chef d'établissement du Lycée Polyvalent Raoul Georges NICOLO pour l'organisation d'un projet de mobilité à ^{Dominique} ~~Malte~~ qui a lieu du **05 au 09 avril 2025**.

Monsieur le Maire précise que **3 jeunes habissois participent à ce voyage**.

Il rajoute que le Proviseur du lycée sollicite de la collectivité une aide de 300, 00 € soit 100,00 € par élève pour soutenir ce déplacement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer, dans ce contexte particulier, la somme de **100,00 euros** à chacun des élèves originaires de la commune ayant participer à ce voyage.

Le Conseil municipal

Où l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet de voyage pédagogique organisé par le lycée polyvalent Raoul Georges NICOLO et qui a lieu du **05 au 09 avril 2025**.

Article 2 : D'accorder une aide d'un montant de **100,00 €** par élève habissois ayant participé à ce voyage.

Article 3 : Que cette somme sera virée sur le compte de chaque parent d'élève afin de réduire leur participation.

Article 4 : D'imputer la somme globale de **300,00 €** sur le Budget Primitif en cours.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique, à Monsieur le Proviseur du Lycée ainsi qu'à chaque parent d'élève.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 04 JUIN 2025


Le Maire
Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29	Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le Mercredi 21 Mai à 18h30 sous la présidence de Monsieur Jules OTTO , Maire.
Présents : 19	
Absents excusés : 08	
Absents : 02	<u>Etaient présents</u> : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.
Procurations : 04	
Sens du Vote	
Pour : 23	<u>Absents excusés</u> : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.
Contre : 00	
Abstention : 00	<u>Absent</u> : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,
N° de délibération : 3D	<u>Procurations</u> : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON.
Date de transmission en préfecture :	
04 JUIN 2025	<u>Secrétaire de séance</u> : Audrey BOURSEAU

Accompagnement pour un projet de mobilité à la Dominique
par le Lycée Polyvalent Raoul Georges NICOLO

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de ses collègues la demande d'accompagnement exprimée par le chef d'établissement du Lycée Polyvalent Raoul Georges NICOLO pour l'organisation d'un projet de mobilité à ^{Dominique} Malte qui a lieu du **05 au 09 avril 2025**.

Monsieur le Maire précise que **3 jeunes habissois participent à ce voyage**.

Il rajoute que le Proviseur du lycée sollicite de la collectivité une aide de 300, 00 € soit 100,00 € par élève pour soutenir ce déplacement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer, dans ce contexte particulier, la somme de **100,00 euros** à chacun des élèves originaires de la commune ayant participé à ce voyage.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire
Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet de voyage pédagogique organisé par le lycée polyvalent Raoul Georges NICOLO et qui a lieu du **05 au 09 avril 2025**.

Article 2 : D'accorder une aide d'un montant de **100,00 €** par élève habissois ayant participé à ce voyage.

Article 3 : Que cette somme sera virée sur le compte de chaque parent d'élève afin de réduire leur participation.

Article 4 : D'imputer la somme globale de **300,00 €** sur le Budget Primitif en cours.

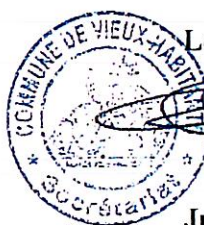
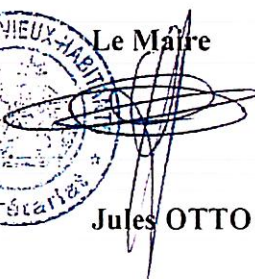
Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique, à Monsieur le Proviseur du Lycée ainsi qu'à chaque parent d'élève.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 04 JUIN 2025

 **Le Maire**

Jules OTTO